



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

**Service Académique
d'Information et
d'Orientation
SAIO**

NF CSAIO CirculOrient
FutursBacheliers
EtabPublics janv2016.doc
N° 97

Tél.
04 93 53 70 58
Fax
04 93 53 70 49
Mél.
saio@ac-nice.fr

53 avenue Cap de Croix
06181 NICE cedex2

La Cheffe du service académique d'information et
d'orientation

à

Mesdames et Messieurs
- les Proviseurs de LEGT publics
- les Proviseurs de LP publics
- les Directeurs de CIO

s/c de Messieurs les inspecteurs d'académie -
directeurs académiques des services
de l'Education nationale
des Alpes-Maritimes et du Var

Madame la Présidente de l'Université de Nice-
Sophia Antipolis
Monsieur le Président de l'Université de Toulon

Mesdames et Messieurs
- les IA-IPR
- les IEN

Nice, le 06 janvier 2016

Objet : Orientation active

Les choix d'orientation vers l'enseignement supérieur s'inscrivent dans le cadre du continuum bac-3/Bac+3. Ils s'intègrent dans un processus qui doit être accompagné par la communauté éducative et mûri par le lycéen, acteur de son orientation.

La qualité de la liaison entre l'enseignement secondaire et supérieur est à ce titre essentielle pour créer les conditions d'une orientation éclairée et choisie de tous les lycéens, qu'ils soient en voie générale, technologique ou professionnelle.

Nous le savons, la réussite des futurs étudiants commence par un choix réfléchi des formations les plus adaptées à leurs aptitudes, leurs goûts et leurs intérêts, préparé largement en amont, et plus particulièrement en classe de Première.

La mise en place de l'orientation active en 2007 et son renforcement en 2011 avec l'introduction du conseil anticipé dès la classe de première, participent à



2 / 3

l'acquisition d'une compétence à s'orienter pour chaque élève, en fonction de son projet personnel, professionnel, de ses chances de réussite et de l'offre de formation existante.

De nombreuses actions peuvent contribuer à améliorer le dispositif d'orientation active. Elles constituent le programme d'information et d'orientation développé dans le cadre du parcours avenir en lycée.

Favoriser la réussite de nos élèves c'est aussi créer les conditions d'une orientation mûrie. Il est de notre responsabilité de permettre à chacun de nos élèves de bénéficier de tous ces temps forts de l'orientation active :

1. Les actions d'information

Qu'il s'agisse des carrefours et salons organisés au niveau académique ou par les EPLE, des initiatives développées par les universités, des journées portes ouvertes, des web-conférences.

2. L'entretien personnalisé

De manière générale, *l'entretien personnalisé* est intégré à l'accompagnement personnalisé.

Il peut prendre appui sur les actions proposées aux lycéens, outre celles énumérées ci-dessus :

- Interventions d'enseignants du supérieur dans les lycées en direction des élèves (tables rondes, conférences, ateliers...),
- Entretien d'orientation (professeurs principaux et COP).

L'entretien personnalisé d'orientation, conduit par les professeurs principaux en première et en terminale, doit être systématisé. Il a pour objectif d'informer, de sensibiliser le jeune aux différentes voies, à leurs conditions d'accès, à l'insertion professionnelle, et de l'aider à affiner le choix qu'il sera amené à effectuer en classe de terminale.

3. Les séquences d'immersion

D'une façon plus active, *les séquences d'immersion* dans l'enseignement supérieur proposées aux élèves de première, du 7 mars au 1^{er} avril 2016, favorisent la connaissance concrète des formations, leurs contenus et pré requis, et sont un des éléments d'aide au choix pour APB.

4. Le conseil d'orientation anticipé

Les établissements d'enseignement supérieur d'accueil peuvent proposer un *conseil d'orientation anticipé*. Celui-ci permet à chaque lycéen de bénéficier d'un avis ou d'un conseil sur leur projet de poursuite d'études. Ce conseil peut être proposé à diverses occasions : journées d'immersion, portes ouvertes, intervention d'enseignants du supérieur en lycée, etc.

5. Les conseils de classe



3 / 3

du deuxième trimestre de première et terminale doivent être centrés sur l'orientation :

- en Première, il est recommandé de sensibiliser les élèves à l'orientation post-bac ;
- en Terminale, le conseil de classe s'appuie sur les intentions de poursuite d'études non hiérarchisées pour formuler, sous la présidence du chef d'établissement, un avis destiné à éclairer les choix individuels, tant sur les filières envisagées que sur la stratégie à mettre en œuvre.

Pour accompagner les équipes éducatives dans la mise en œuvre de l'orientation active et en particulier de l'entretien personnalisé, le SAIO vous propose :

- 1 fiche d'aide à l'entretien personnalisé d'orientation à destination du professeur principal,
- 1 document de préparation de l'entretien personnalisé pour l'élève,
- 1 questionnaire de bilan de la séquence d'immersion pour l'élève,
- 2 fiches-dialogue élève/conseil de classe (terminale générale ou technologique et terminale professionnelle).

L'orientation active contribue à favoriser la persévérance scolaire en aidant l'élève à se projeter après le baccalauréat et en donnant du sens à son parcours et à ses projets. Je sais pouvoir compter sur votre engagement pour assurer la réussite de tous les élèves.

Nathalie FETNAN

P.J. : - fiche d'aide au professeur principal pour l'entretien personnalisé d'orientation de classe de première et terminale
- fiche-questionnaire élève pour l'entretien personnalisé d'orientation de classe de première
- questionnaire de bilan de la séquence d'immersion pour l'élève
- fiche dialogue élève/conseil de classe (terminale générale ou technologique)
- fiche dialogue élève/conseil de classe (terminale professionnelle)